Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A211-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A211

OBJET : Politique culturelle - Approbation d'un pré-programme de construction d'une scène dédiée aux Musiques actuelles (SMAC) – Retrait de la déclaration d'intérêt communautaire de l'équipement « Théâtre de la Fonderie »

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CONTE Marie-Ange – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DECARA Yannick – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINDE André – HAMARD OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOUVE Mireille – LECLERC Jean-François – LICCIA Marcel – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RENAUDIN Michel – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TERME Françoise – TRINQUIER Noëlle – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis – VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian – BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules – BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte – CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine – LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane – LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick – POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel – SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie – TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : AGOPIAN Jacques – CASSAN René – DE PERETTI François-Xavier – DEVAUX Pierre – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – LAGIER Robert – LONG Danielle – MEDVEDOWSKY Alexandre – NICOLAOU Jean-Claude – QUARANTA Alain – ROUGIER Jacques – TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA CULTURE ET SPORT
Direction de la Culture
AB/DP

12_05

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Jean BONFILLON
Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Thématique :Politique culturelle

Objet : Approbation d'un pré-programme de construction d'une scène dédiée aux Musiques actuelles (SMAC) – Retrait de la déclaration d'intérêt communautaire de l'équipement « Théâtre de la Fonderie ».

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Exposé des motifs :

Il vous est proposé d'approuver le pré-programme de construction d'un nouvel équipement dédié aux musique actuelles (SMAC) pour le Pays d'Aix et de retirer la déclaration d'intérêt communautaire de l'équipement « la Fonderie », adoptée par délibération n° 2003_A285 du 12 décembre 2003 du Conseil communautaire.

1. La Fonderie : un lieu devenu inadapté pour une politique ambitieuse au titre des musiques actuelles pour le Pays d'Aix

Par délibération n° 2003_A285 du 12 décembre 2003, le Conseil de Communauté avait déclaré d'intérêt communautaire le transfert de l'équipement « la Fonderie » au titre de la compétence communautaire sur les équipements culturels. Le conseil municipal de la Ville d'Aix-en-Provence a approuvé ce transfert lors de la séance du 19 janvier 2004.

La Fonderie, située 14, cours St Louis au cœur de la ville d'Aix-en-Provence, était un équipement géré jusqu'en 2002 par l'association éponyme (Café Musiques la Fonderie). Pour des raisons de sécurité, et en particulier le nombre insuffisant d'issues de secours, ce bâtiment a été fermé au public immédiatement après son achat par la ville d'Aix-en-Provence. L'activité « Café Musiques » en elle-même, avait drainé à la Fonderie un public jeune, issus de la ville d'Aix-en-Provence mais aussi du bassin communautaire et régional (Festival Zik-Zac non compris). Cet équipement était unique sur le territoire de l'agglomération.

Aujourd'hui, le ratio investissement et utilisation du site de la Fonderie par les publics concernés, le potentiel de nuisance auprès du voisinage mais surtout la taille de l'équipement au regard de sa mission à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix conduisent à proposer un projet plus adapté.

La poursuite de ce projet de réhabilitation et de fait l'utilisation de cet équipement devenant sans objet, il vous est proposé de retirer la déclaration d'intérêt communautaire relative à cet équipement dit « Théâtre de la Fonderie ». Une CLET sera mise en place afin d'évaluer les investissements engagés par la CPA entre 2003 et 2012 sur ce site, en particulier pour le désamiantage et les frais d'études.

2. Des acteurs des musiques actuelles toujours mobilisés pour un équipement à l'échelle de la communauté

Un groupe de travail animé par la direction de la culture et composé d'associations du territoire de la Communauté du Pays d'Aix concernées par la problématique Musiques actuelles, a été réuni pour réfléchir à la mise en œuvre d'un nouvel équipement, une concertation régulière avec des groupes de travail a été décidée.

Le 17 septembre 2012, une réunion de ce groupe de travail a rassemblé de nombreux opérateurs et des représentants des communes d'Aix en Provence, Les Pennes Mirabeau, Vitrolles, Venelles pour réfléchir au programme de construction de cet équipement : Aix Qui ?, Café musiques la Fonderie, Entre-Peaux, Seconde Nature, Festival de la Chanson Française, Musical Riot, le Conservatoire, MJC Prévert, PMA, Charlie Free, Massalia Cosmopolitaine, Jas Rod, Comparses et sons, la Maison Commune .

Huit représentants de ces opérateurs ont donné leur accord pour participer au comité technique pour enrichir le cahier des charges et les missions de ce futur équipement.

Ce groupe de travail a été constitué dans le but de mettre en place une politique globale et une mise en réseau pertinente des équipements existants ou à créer sur l'ensemble du territoire de la communauté.

Enfin, au regard de l'attribution du Label SMAC (Scène de musiques actuelles) par le Ministère de la Culture qui facilite une mise en réseau à l'échelle du territoire national pour les actions de diffusion mais aussi de promotion des artistes du territoire, une étude préalable a été mise en œuvre en 2012 par la mission Musiques Actuelles de la CPA.

Cette étude (jointe en annexe) montre qu'un équipement dédié, de dimension intercommunale, est, avec la création d'un grand festival, la première réponse à apporter pour répondre aux besoins de la population du Pays d'Aix en matière de musiques actuelles.

3. Un nouvel équipement pour les musiques actuelles pour conquérir de nouveaux publics

La recherche d'un terrain d'assiette pertinent pour l'édification d'un nouveau lieu pour les musiques actuelles a fait l'objet de plusieurs hypothèses de travail.

Le positionnement d'Aix en Provence de part sa situation géographique, sa population mais aussi sa forte composante étudiante, s'est avéré incontournable pour un équipement de ce type.

C'est finalement le site dit de la « Constance » qui a été proposé par la Ville d'Aix en Provence. Ce site situé à proximité du quartier du Jas de Bouffan permet d'offrir un lieu qui soit facilement accessible par voie routière pour l'ensemble des publics de la communauté du Pays d'Aix et notamment le public étudiant.

Cet emplacement permettra aussi de créer un nouveau centre de vie pour le Jas de Bouffan et ceci notamment pour le public jeune sans avoir de déplacements importants.

Pour ce qui concerne les règles d'urbanisme régissant le périmètre de la Constance, l'implantation du projet fera appel à la procédure de mise en compatibilité du POS par déclaration de projet, conformément aux articles L 300-6 et R123-23-2 du code de l'urbanisme. A ce titre, la ville d'Aix-en-Provence est disposée à mettre

gracieusement à disposition de la CPA la parcelle de 22 000 m2 nécessaire à sa construction ainsi qu'aux aménagements extérieurs dont les parkings.

Le pré-programme (tel que détaillé en annexe) comprend la réalisation des espaces suivants :

- Grande salle de spectacle avec gradins rétractables de 1200 places ;
- Salle polyvalente avec lieu de réception de 400 places ;
- Grand studio dédié à la répétition et à l'enregistrement ;
- 6 studios de répétition ;
- Bureaux administratifs et associatifs ;
- Régie de sécurité ;
- Locaux de stockage et loges.

La surface utile globale s'élève à près de 4000 M2 pour un coût de travaux de l'ordre de 11,5 M€ HT. Il est à noter que ce coût est établi hors accessibilité au site, réseaux, VRD, dépollution et préparation des terrains.

Le mode de gestion de l'équipement, le budget de fonctionnement de la structure ainsi que le calendrier de réalisation feront l'objet d'une présentation ultérieure devant l'assemblée dans le cadre des études à mettre en œuvre.

4. Des outils de gouvernance et de suivi pour un projet à l'échelle du Pays d'Aix

Un comité de pilotage composé d'élus communautaires et de représentants des associations concernées sera mis en place pour valider les différentes phases d'avancement du projet.

Les validations de ce comité de pilotage seront préparées par un comité technique composé des techniciens de la CPA, des villes concernées et de représentants associatifs dont une partie siégera au comité de pilotage.

En dehors du pilotage et du suivi de l'avancement définitif de l'équipement, ces instances étudieront sa mise en gestion, son articulation en terme de programmation et d'utilisation entre l'ensemble des acteurs des musiques actuelles du pays d'Aix ainsi qu'un plan concerté de déplacement au titre de cet équipement sur la ville mais aussi pour l'ensemble du territoire afin de faciliter l'accès des publics jeunes à ce futur établissement.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales
VU la délibération n°2003_ A285 du Conseil communautaire du 12 décembre 2003 qui a déclaré le Théâtre de la Fonderie d'intérêt communautaire ;
VU l'avis de la Commission Culture en date du 17 octobre 2012 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

RETIRER la déclaration d'intérêt communautaire de l'équipement dit « la Fonderie », sis 14 cours Saint Louis à Aix-en-Provence, approuvée par la délibération 2003_A285 du 12 décembre 2003

APPROUVER le pré-programme ci-annexé pour la construction d'un équipement dédié aux musiques actuelles (SMAC) à Aix-en-Provence ;

DIRE que les dépenses résultant des études de cette opération seront imputées sur le budget 2013 de la Direction de la Culture (33-2031) qui dispose des crédits suffisants ;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des partenaires potentiels pour l'obtention de subventions et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

communauté du
PAYS D'AIX

Projet de construction d'un équipement musiques actuelles

« SMAC »

à

Aix-en-Provence

CPA- Direction générale adjointe culture et sports
version au 19 10 2012

1. Le concept du nouvel équipement communautaire « Scène de musiques actuelles »

1 – Un **projet d'intérêt communautaire** au titre de la politique de soutien au développement des musiques actuelles

2 – Un **équipement innovant** qui fait le lien entre l'ensemble des acteurs des musiques actuelles du territoire

3 – Un **outil de développement et de rayonnement** dans le cadre du réseau « SMAC» pour les groupes du Pays d'Aix au niveau national et international

4 – Un **lieu de vie et de pratique culturelle** entrant dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle ZAC e la Constance à Aix-en-Provence

2. Le site envisagé : situation

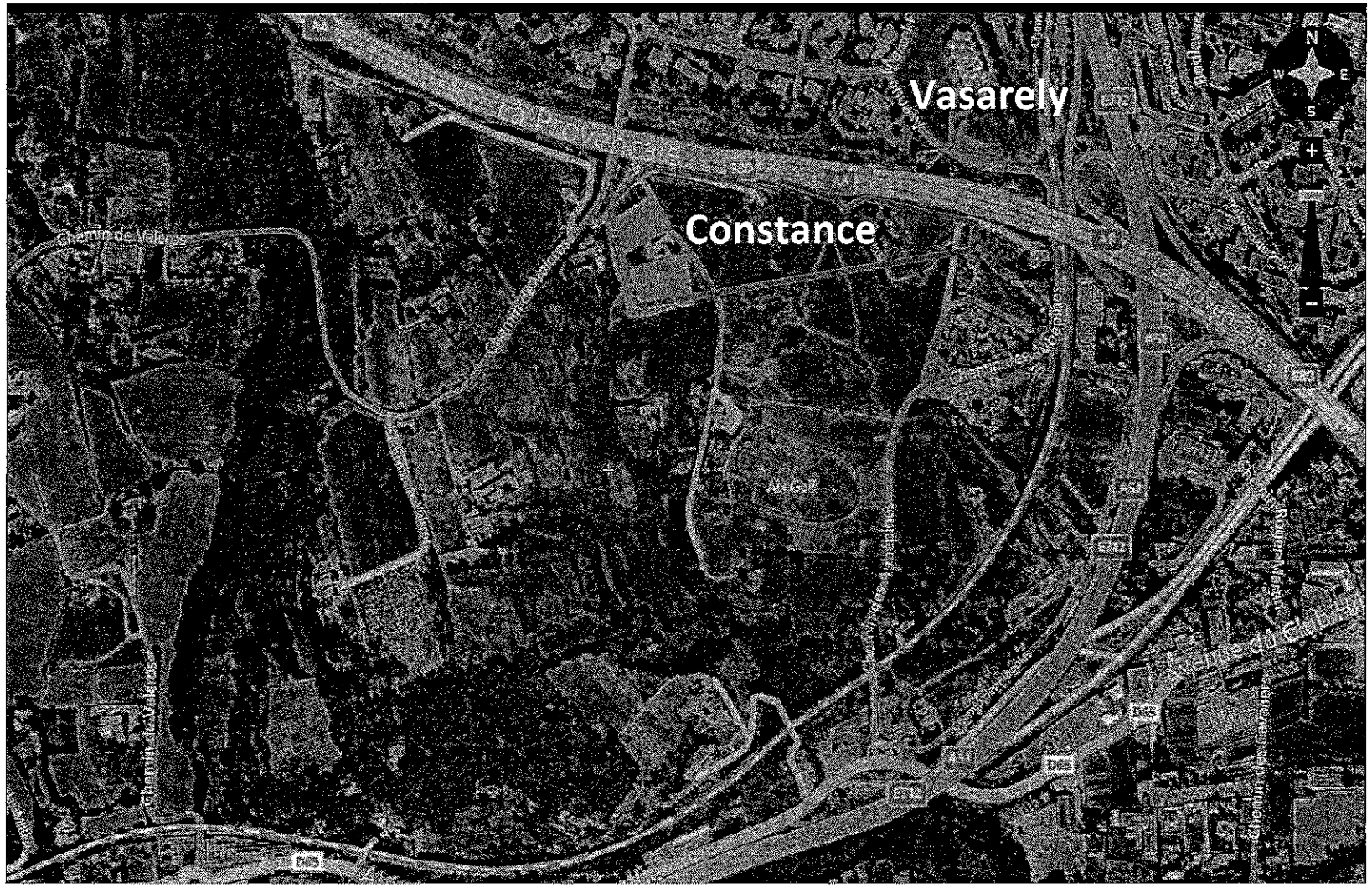
Vasarely
Constance
Chemin de Velorge
Chemin de Valeiros
Route de Cavaillon
Route de Valeiros
Chemin de Roquemaure
Chemin de Pont Flavien
Chemin de Pont Flavien
Chemin de Pont Flavien

3. Le site envisagé : données

Site dit de « la Constance »
Urbanisme : projet de ZAC
Mode opératoire : déclaration de projet
Foncier disponible au titre des équipements publics sur le site dans le cadre de la ZAC : 7 ha*, foncier propriété de la ville d'Aix-en-Provence : 6,5 ha

Référence	Adresse	Surface (m2)	Propriétaire
132001 ID0011	255 RTE DE VALCROS	21704	COMMUNE D AIX EN PROVENCE 0000 PL DE L HOTEL DE VILLE 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
132001 ID0040	255 RTE DE VALCROS	22365	COMMUNE D AIX EN PROVENCE 0000 PL DE L HOTEL DE VILLE 13100 AIX EN PROVENCE
132001 ID0042	0 CAMP MANTHE ET GOUR MARTEL	16172	COMMUNE D AIX EN PROVENCE 0000 PL DE L HOTEL DE VILLE 13100 AIX EN PROVENCE
132001 ID0043	320 CHE DES AUBEPINES	6645	M CHARMASSON PAUL AUGUSTE VILLA LES PALMIERS 0320 CHE DES AUBE PINES 13090 AIX EN PROVENCE
132001 ID0044	0 CAMP MANTHE ET GOUR MARTEL	5738	COMMUNE D AIX EN PROVENCE 0000 PL DE L HOTEL DE VILLE 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
132001 ID0050	0 CAMP MANTHE ET GOUR MARTEL	136	M BRONDINO ANTOINE HENRI 0000 RTE DE SAINT CANADET 13100 AIX EN PROVENCE
		72760	

3. L'équipement SMAC

Fonctions prévues

- salle 1200 places debout avec gradins repliables
- salle 400 places debout attenant à l'espace brasserie
- 6 studios de répétition
- 1 grand studio de répétition et d'enregistrement

Modalités de gestion : DSP, convention ou régie autonome
Ce type d'équipement est généralement ouvert 7 jours sur 7, avec une amplitude d'ouverture très large

Périmètre d'emploi : selon programme, entre 10 et 25 ETP

Coût de fonctionnement : selon programme, estimé entre 5 et 10% du coût de construction

4 . Le pré-programme : besoins espaces bâtiments

Fonctions - espaces	Surfaces				
	SU (m2)	Nb unites	SU Globale (m2)	coef	SDO (m2)
Accueil					
hall d'accueil	70	1	70		
Bar	50	1	50		
sanitaires	15	2	30		
bureaux	20	5	100		
archives	15	1	15		
salle de réunion	50	1	50		
rangement et entretien	15	2	30		
office du personnel	40	1	40		
sous total	275		385	1,3	501
Studios de répétition					
studio de répétition	30	6	180		
studio d'enregistrement	40	1	40		
Locaux de rangement	20	3	60		
sous total	90		280	1,3	364
sous total	**365**		**665**		**865**
Salles					
scènes					
scène salle 1200	200	1	200		
parterre	800	1	800		
Scène salle 400	100	1	100		
parterre	200	1	200		
Bar	150	1	150		
stockage bar	50	1	50		
sous total	1 500		1 500	1,1	1 650
Gradins mobiles					
gradins	500	1	PM		
gradins	200	1	PM		
sous total	700			1,3	0
sous total	**2 200**		**1 500**		**1 650**

4 . Le pré-programme : besoins espaces bâtiments

Fonctions - espaces	Surfaces				
	SU (m2)	Nb unites	SU Globale (m2)	coef	SDO (m2)
Annexes du public					
Hall d'accueil	100	1	100		
Guichets	10	1	10		
Déambulatoire	800	1	800		
Sanitaires	100	1	100		
Buvettes	60	1	60		
Infirmerie public	15	1	15		
sous total	**1 085**		**1 085**	**1,1**	**1 194**
Régie sécurité					
régie	20	2	40		
loge	15	1	15		
sous total	**35**		**55**	**1,1**	**61**
Annexes artistes					
Loges indiiduelles	20	4	80		
loges collectives	120	2	240		
sous total	**140**		**320**	**1,1**	**352**
Annexes logistiques/techniques					
Locaux d'entretien/maintenance	40	1	40		
Locaux de stockage	150	1	150		
Locaux techniques	100	1	100		
sous total	**290**		**290**	**1**	**319**
TOTAL			**3 915**		**4 440**

5 . Le pré-programme : besoins espaces extérieurs

Fonctions - espaces	Surfaces		
	SU (m2)	Nb unités	SU Globale (m2)
Stationnements			
Stationnements artistes	25	10	250
Stationnements bus	100	2	200
Stationnements véhicules de soins d'urgence (VSAB)	75	1	75
Stationnements organisateurs / personnel	25	15	375
Stationnements grand publicVL	25	400	10000
Stationnement 2 roues grand public (4%)	2	100	200
Déposes - voies de secours et de service			
Dépose bus / navette	150	1	150
Accès de services et de secours	200	1	200
Voie échelle pour les secours	1500	1	1500
Parvis			
Parvis	400	1	400
Arrière scène	150	1	150
TOTAL			13 500

6 . Exemple d'implantation sur site

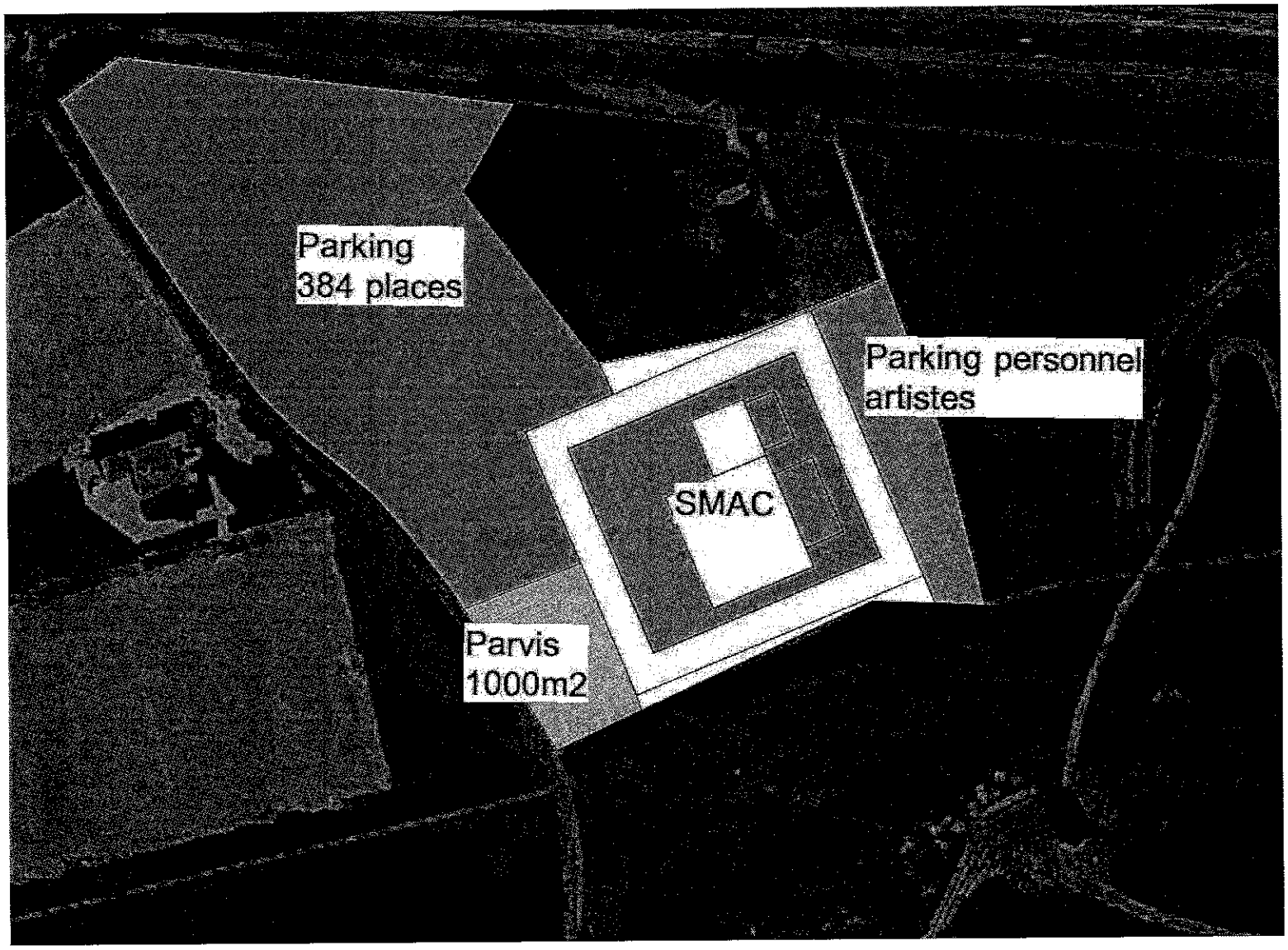

7 - Le coût prévisionnel et calendrier

Total coûts travaux 11,5 M€ HT

- SMAC : 10 M€ `
- Aménagements extérieurs : 1,5 M€

Hors maîtrise œuvre, aléas, assurances, HQE, accessibilité au site, réseaux, VRD (hors enceinte, fondation spéciale, dépollution, préparation des terrains (nivellement)

communauté du
PAYS D'AIX
Commission Culture

Quelles attentes, quelles perceptions et quelles projections des Communes du Pays d'Aix en matière de musiques actuelles ?

[Exploitation du questionnaire initial transmis aux 34 communes]

Concertation
Musiques actuelles
en Pays d'Aix

communauté du
PAYS D'AIX
Commission Culture

Direction culture
Mission Musiques actuelles en Pays d'Aix

Direction Denis Poulain
Chargé de mission – coordination André Gracia

« **Dès en amont, le projet culturel de territoire doit être réfléchi comme une action menée en concertation, avant tout, avec l'ensemble des acteurs locaux.**

« Au stade de sa faisabilité, les différentes positions des partenaires doivent être recueillies, leurs idées, réflexions ou propositions prises en compte et le positionnement du projet argumenté. **Lors de sa réalisation, le projet culturel de territoire devra impliquer concrètement les partenaires. Là encore, il s'agit d'un gage de la réussite et de la stabilisation dans le temps du projet**.

« [...] **le projet culturel de territoire peut devenir un réel outil de cohésion sociale et territoriale.** [...] L'implication de ces partenariats se fera, dans l'idéal mais bien évidemment considéré en fonction de la dimension territoriale du projet culturel, du plus local (commune, communauté de commune) au plus global (Etat en région, Conseil Régional, Ministères, voire Europe). »

ADCEI, "Vademecum pour un projet culturel de territoire," UE - Leader +, 2006. - p. 13

« La partie de l'action culturelle en milieu rural se joue donc en termes d'aménagement. Mais celui-ci est d'abord le fait des hommes, et des équipes-ressources. **Plus rares sont les hommes, plus dispersés sont les moyens, et plus s'impose la mise en réseau, qui en termes d'administration se traduit par l'intercommunalité.** »

ADCEI, "Vademecum pour un projet culturel de territoire," UE - Leader +, 2006. - p. 14)

A l'heure où les musiques dites " actuelles " ont incontestablement pénétré toutes les couches et tous les milieux de la société, le dynamisme des scènes, festivals et artistes issus du terroir, devient le miroir, et souvent le symbole même, de la vitalité des territoires qui les portent. Paradoxalement en Pays d'Aix, pour une Communauté à la population jeune et au dynamisme incontestable, ce sujet peut à première vue, sembler être considéré avec distance.

Ce n'est pourtant pas le cas, comme le démontre le nombre croissant d'initiatives que la Communauté de Communes soutient. Nous sommes néanmoins aujourd'hui à la croisée des chemins. C'est pourquoi, dans l'objectif d'approfondir notre démarche, il nous a semblé avant tout absolument indispensable, de mieux connaître la perception, l'avis et les attentes de chacune des 34 communes qui constituent la CPA, au sujet des musiques actuelles.

En installant la mission "Musiques actuelle en Pays d'Aix" (MaPA), nous lui avons donc logiquement demandé d'initier sa démarche par une consultation en ce sens. Celle-ci, s'est traduite par une série de rencontres de terrain entre la fin 2011 et le début 2012, complétée par un questionnaire initial que nous avons envoyé dans toutes les communes.

Le présent document reprend donc l'ensemble des éléments de réponse reçus. À ce jour, toutes les communes n'ont pas encore répondu. Les 16 villes qui l'ont fait représentent néanmoins presque 85 % de la population et, quoique nous restions ouverts bien entendu à l'avis des autres, nous avons considéré être en mesure de travailler, sans plus attendre, sur cette base représentative.

Ce qui ressort de cette enquête est non seulement très instructif mais renforce d'autant notre volonté initiale. Ainsi l'ensemble des communes qui ont répondu jugent la démarche de la CPA légitime. L'objectif d'engager sur ce thème une démarche plus coordonnée est considéré essentiel par 25% des interrogés, important pour 25% et nécessaire pour 45%.

Une très large proportion des consultés (65%) affirme même qu'il est légitime de projeter les musiques actuelles comme un enjeu d'attractivité et de qualité de vie pour le Pays d'Aix. Ces musiques sont perçues comme n'étant plus uniquement des musiques "jeunes" au sens "classique" (16-25 ans), et l'attente des populations est estimée comme globalement importante.

Le besoin est maintenant clairement révélé. Ceci justifie un approfondissement de la démarche à mener suivant une approche ouverte de la thématique et avec un impératif d'aménagement raisonné du territoire communautaire. La CPA a une responsabilité particulière à cet égard et il lui incombe d'engager le processus de concertation qui permettra de dégager une stratégie territoriale forte et porteuse d'avenir. Seul objectif finalement important et qui en toute chose fonde notre engagement au service du Pays d'Aix. Vous souhaitant une lecture des plus fertile.

Sophie Joissains
Sénateur des Bouches du Rhône
Vice-président de la CPA
Adjoint au Maire d'Aix en Provence
Déléguée Musiques actuelles et Cultures urbaines

Jean Bonfillon
Maire de Fuveau
Vice-président de la CPA
Délégué à la politique et aux équipements culturels

1 Synthèse générale des réponses

Quelle est l'appréciation de la demande Musiques actuelles des habitants du Pays d'Aix ?

65 % des réponses font apparaître le sentiment d'**une demande importante voire très forte des administrés** (60 % importante, 5 % très forte / Q. 05).

Cette demande est jugée constante dans 12 réponses sur 20 et croissante pour 6 sur 20 (Q.06).

Quel enjeu pour les politiques culturelles des communes ?

Les musiques actuelles sont jugées comme étant **un enjeu culturel à développer, important ou prioritaire dans 55 % des cas** - (10 % prioritaire, 25 % important, 20 % à développer).

Un besoin clair d'appui d'information de toute nature est aussi exprimé.

Quelle légitimité pour la démarche engagée par la CPA ?

La démarche de la CPA est jugée légitime par l'ensemble des communes ayant répondu.

L'objectif d'engager sur ce thème une démarche plus coordonnée sur le territoire est considéré comme essentiel par 25% des interrogés important pour 25% et nécessaire pour 45%.

De même une très large proportion (65%) affirme qu'il est légitime de projeter les musiques actuelles comme **un enjeu d'attractivité et de qualité de vie pour le Pays d'Aix**

Bien sûr, nous devons prendre en compte le fait que toutes les communes n'ont pas répondu.

Autres éléments saillants :

En Pays d'Aix, les musiques actuelles ne sont plus perçues comme uniquement une culture des "jeunes" au sens "classique" - c'est à dire les 16 – 25 ans - mais bien comme un phénomène qui traverse les générations. Ceci correspond d'ailleurs à la réalité progressivement mise en lumière depuis une quinzaine d'année au niveau national.

Conception du centre d'intérêt de la thématique :

> 33 % leur donnent une dimension UNIQUEMENT jeunesse et d'animation socio-culturelle.
> 13 % insistent à la fois sur leur dimension socio-culturelle ET socio-économique.
> 35 % en font une thématique pleinement culturelle.
> Et 18 % leur donnent une dimension clairement transversale.

Priorisation des attentes

63 % des villes déclarent avoir un volet spécifique musiques actuelles dans leur politique culturelle.

Principales attentes des communes au niveau local :

1 - Densification de l'offre locale de concerts.
2 - Locaux de répétition.
3 - Amélioration des locaux existants.

Attente en terme de soutien local par la CPA :

1 – Soutien aux opérateurs locaux.
2 – Soutien aux pratiques amateurs et équipements pédagogiques.
3 – Soutien aux talents locaux.

Priorités d'intervention attendues de la CPA, pour une meilleure structuration du Pays d'Aix:

1 - Grand festival.
2 - Équipement amiral.
3 - Bureaux pour associations.
4 - Locaux de répétition.

Pour renforcer l'identité territoriale et la perception des réalités du Pays d'Aix, il apparaît qu'il faudrait apporter des solutions sur :

Un soutien logistique global, information, mise en réseau et communication.

Une communication culturelle semble rester à construire au moins sur cette thématique, notamment pour mieux relayer, sur l'ensemble du territoire, les réalités et les actions locales.

Participer à une dynamique d'aménagement du territoire (amélioration des équipements locaux, équipements de répétition, etc.).

2 Le questionnaire : son intention, son articulation :

La stratégie MaPA (Musiques actuelles en Pays d'Aix) se base - dès l'origine - sur une prise en compte des attentes des communes de la CPA.

Cette volonté s'est traduite par :

- La demande faite aux Maires de désigner un représentant du Conseil municipal.
- La proposition d'une rencontre entre le coordinateur de la mission MaPA et chaque commune intéressée.
- La collection des volontés et attentes locales sur cette thématique, à travers un questionnaire initial, transmis à chaque commune.

Le questionnaire initial était composé de 35 questions reparties en 4 parties :

a) Perception et appréhension générique des musiques actuelles par chaque commune.

b) Actions et politiques communales spécifiques Musiques actuelles.

c) Perception de l'action communautaire.

d) Sentiment concernant la pertinence et l'intérêt communautaire de la démarche MaPA.

3 État provisoire des réponses au questionnaire

19 rendez-vous se sont tenus dans les communes entre élus et/ou techniciens correspondants locaux désignés et le coordinateur MaPA.

Le questionnaire initial a été envoyé aux correspondants dans chacune des 34 communes en octobre 2011. Les retours sont les suivants (été 2012) :

- 16 villes représentant 84,69 % des habitants de la CPA ont répondu .
- 20 questionnaires ont été retournés par 12 élus délégués et 8 techniciens.

Les éléments traités ci-après, prennent donc en compte les réponses de ces 20 personnes représentant 16 villes.

3.1 Liste des Villes et des personnalités ayant répondu.

Aix-en-Provence :	Sophie Joissains – adjoint au Maire, déléguée Musiques actuelles & cultures urbaines. – Sénateur des Bouches du Rhône – Vice Président de la CPA. Jean-Sébastien Gaydon – Direction de la Culture.
Bouc Bel Air :	Marie-Odile Armandon – adjoint au Maire, déléguée Culture, Diane Bachner – directrice Culture,
Fuveau :	Jean Bonfillon – Maire – Vice-président de la CPA – Délégué à la politique et aux équipements culturels. Hélène Lhen - adjoint au Maire, déléguée culture, Jean-Pierre Borne – directeur du Pôle culturel.
La Roque d'Anthéron :	Raoul Amaya – adjoint au Maire, délégué Culture.
Lambesc :	Jocelyne Motta – adjoint au Maire, délégué Culture.
Les Pennes-Mirabeau :	Monique Slissa – adjoint au Maire, délégué Culture. Emilie Guillot - directrice Culture.
Le Puy Sainte Réparade :	Jean-David Ciot – Maire – Député XIV ème circonscription – Vice-président de la CPA. Maryvonne Pestre – adjoint au Maire, délégué Culture.
Pertuis :	Marie-Ange Conté – adjoint au Maire, délégué Culture. Pierre Guillaumin *[RIP]* - directeur École de musique.
Peyrolles-en-Provence :	Jean-Luc Irondelle – adjoint au Maire, délégué au Tourisme.
Rognes :	Nathalie Girard – adjoint au Maire, délégué Culture. Anne Tuccelli - Direction Culture-T ourisme.
Simiane Collongue :	Sabine Grimault - directrice Culture.
Saint-Cannat :	Dominique Camhi – adjoint au Maire, délégué Culture.
Trets :	Georges Pansier – adjoint au Maire, délégué Culture.
Venelles :	Anne Flore de Valence – directrice Culture.
Ventabren :	Eric Mœglin - Directeur Culture.
Vitrolles :	Henry-Michel Porte – adjoint au Maire, délégué Culture. Stéphane Le Camus - coordinateur Animation & Pôle musiques actuelles.

4 Réponses apportées à l'ensemble des 35 questions.

4.1 Perception globale de la thématique musiques actuelles.

(Q-02) : À quel(s) cadre(s) principal ou principaux, l'action musiques actuelles se rattache-elle à vos yeux ?

Réponses proposées = culture // jeunesse // animation socioculturelle // socioculturel et socio-économique // clairement transversal // sans avis.

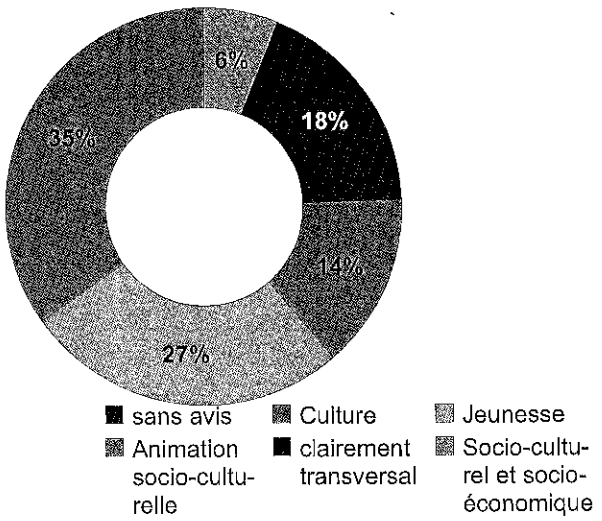

Des résultats qui détonnent par rapport aux idées reçues :

Seuls 33 % des réponses leur donnent une dimension UNIQUEMENT jeunesse et d'animation socio-culturelle

13 % insistent à la fois sur leur dimension socio-culturelle ET socio-économique.

35 % en font une thématique pleinement culturelle,

18 % leur accordent une dimension clairement transversale.

Personne n'est sans avis sur cette question.

(Q 03) : Pensez-vous que les publics des musiques actuelles sont majoritairement :

Réponses proposées = enfants de moins de 16 ans // 16 à 25 ans // 26 à 45 ans // 46 à 60 ans // toutes générations // sans avis.

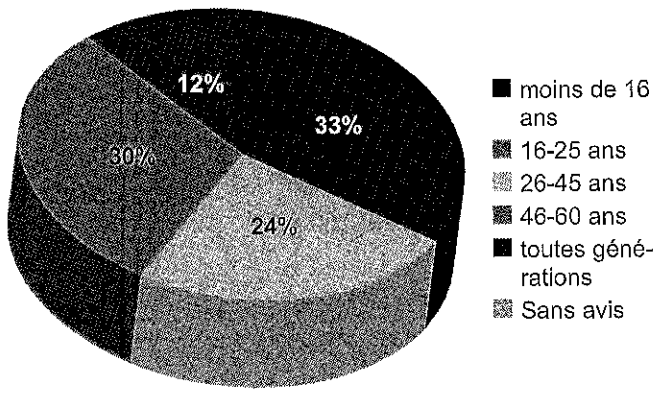

Les musiques actuelles sont perçues comme n'étant plus uniquement des musiques "jeunes" au sens "classique" (16 – 25 ans).

66 % pensent les publics majoritairement âgés de moins de 45 ans.

Pour 33 % elles touchent toutes les générations.

Tout ceci est sensiblement conforme aux éléments tirés des études nationales et régionales.

(Q 04) Qualifiez votre niveau de connaissance des diverses pratiques musiques actuelles ?

Réponses proposées = Nul // faible // suffisant // assez bon // bon // très bon.

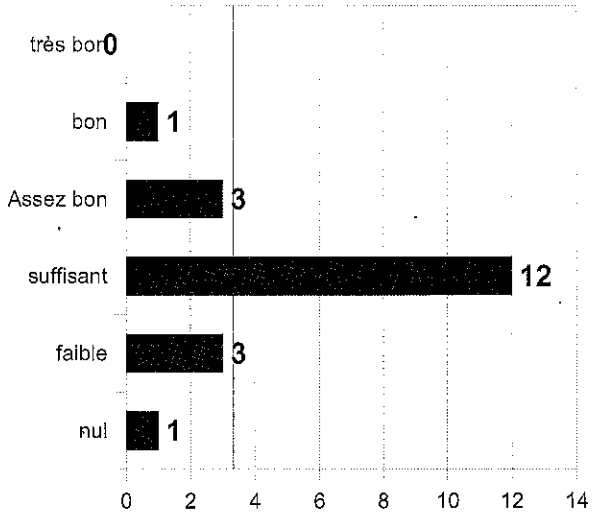

4.2 Politiques spécifiques et perception au niveau des communes.

(Q 05) Comment qualifier la demande musiques actuelles de vos administrés ?

Réponses proposées = Négligeable // faible// importante // très forte.

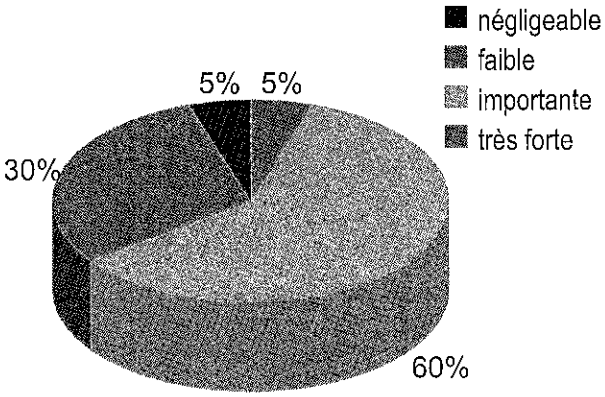

65 % jugent la demande importante ou très forte.

(Q 06) Cette demande vous paraît être :

En diminution // constante // croissante // sans avis.

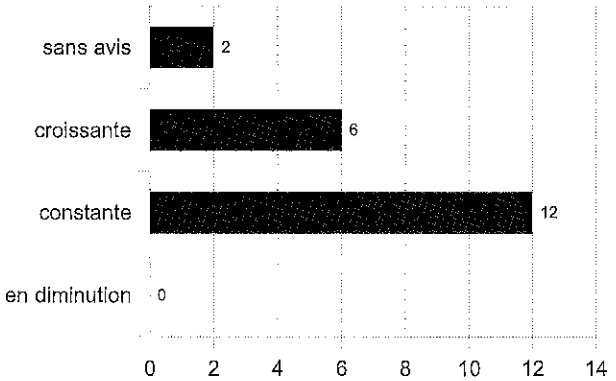

(Q 07) : Votre action municipale comporte t-elle, actuellement, un volet spécifique d'actions musiques actuelles ?

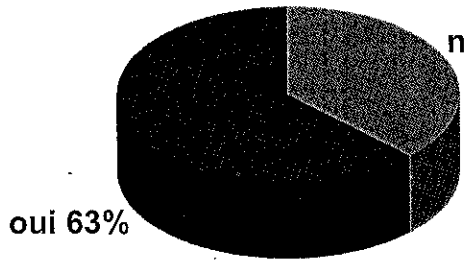

Une majorité des communes engage un volet d'action spécifique sur les musiques actuelles.

Néanmoins la plupart des villes proposent des manifestations musiques actuelles au sein de la programmation globale.

(Q 08) Sur quoi porte la <u>demande locale</u> en matière de musiques actuelles ? :

(plusieurs choix possibles...)

locaux de répétition // salle de concert à créer // amélioration de locaux existants sur la commune // densification de l'offre locale de concerts // festival local // grand événement // cours & apprentissage // soutien aux artistes locaux // navettes d'accès sécurisé sur sites concerts // information des publics // information professionnelle & accompagnement artistes locaux.

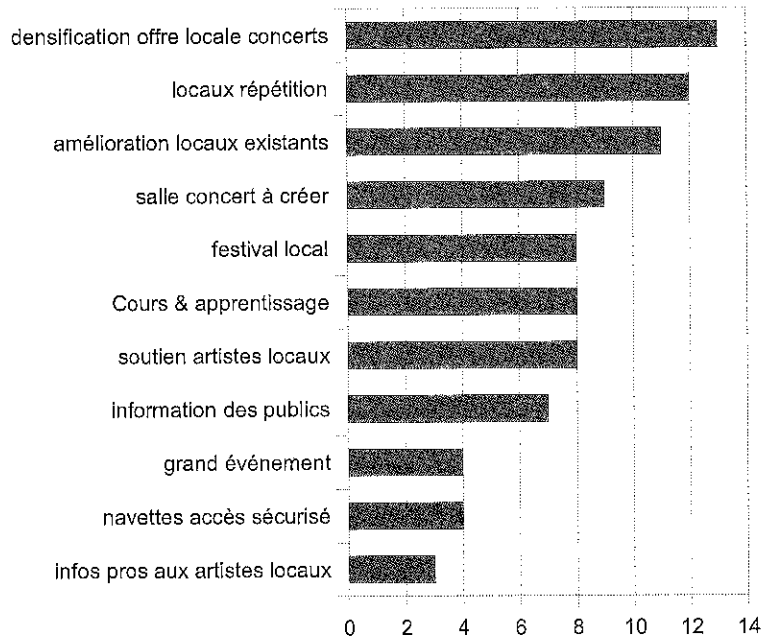

(Q 09) : Distinguez 3 problématiques que vous estimez prioritaires sur votre commune :

Réponses proposées : locaux de répétition // salle de concert à créer // amélioration de locaux existants sur la commune // densification de l'offre locale de concerts // festival local // grand événement // cours & apprentissage // soutien aux artistes locaux // navettes d'accès sécurisé vers sites concerts // information des publics // information professionnelle & accompagnement artistes locaux.

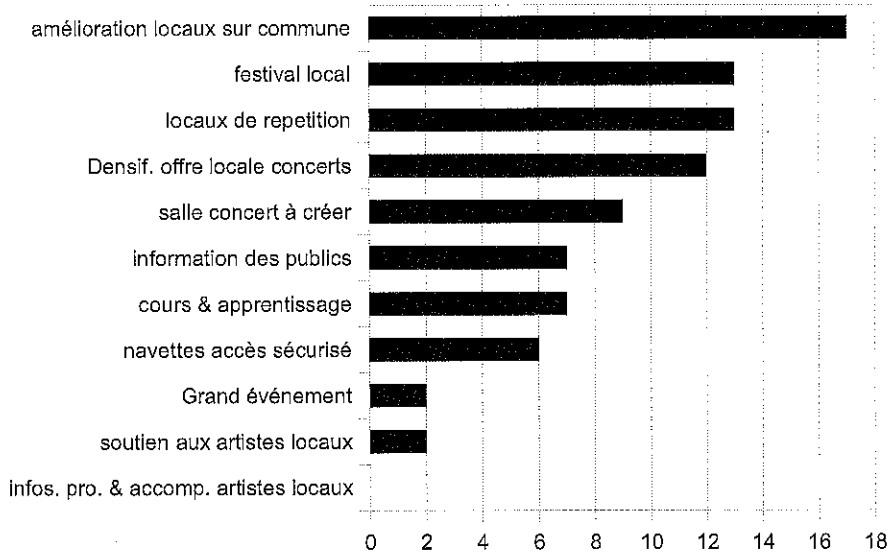

(Q 10) Autre(s) (enjeux locaux) : (précisez...)

« Les acteurs des musiques actuelles demandent une reconnaissance de leur art qui passe évidemment par des lieux qui leur soient consacrés tant au niveau de leur travail musical (lieux de répétition), leurs sièges associatifs ainsi bien évidemment qu'un lieu de diffusion adapté. leur demande excède largement la simple réclamation matérielle car étant avant tout un mode d'expression, ils souhaitent une diffusion certes mais aussi une accessibilité réelle et une facilité auprès de tous leurs publics. » - Aix-en-Provence.

«Locaux polyvalents : médiathèque en prévision avec salle de spectacle. » Le Puy-Sainte-Réparade

« Nécessité d'intensifier une communication adaptée sur l'ensemble du territoire de la communauté et même au delà. » Les Pennes-Mirabeau.

« Être partie présente d'un réseau local de diffusion de musiques actuelles vivantes. » Peyrolles.

« Matériel » Rognes.

« Demande de concert pour les jeunes (ados jusque 25 ans), mais pas vraiment d'idées de groupes connus, pour lancer une soirée » Trets.

(Q11) Parmi les familles de musiques actuelles, préféreriez-vous mettre en avant une ou plusieurs catégorie(s) particulière(s) ? :

(Q11 a) : Oui ou non

9 réponses (sur 20) sont en faveur d'une mise en avant d'un ou plusieurs styles particuliers.

(Q11 a) Si la réponse précédente est « oui » : précisez – le, ou, lesquels ?

Réponses proposées : Chansons & variétés // Jazz Chanson & variété // Rock et autres musiques amplifiées // Musiques du monde et métisses // Musiques électroniques & innovatrices // Musiques traditionnelles amplifiées // Hip-hop & autres musiques urbaines
Plusieurs choix étaient possibles.

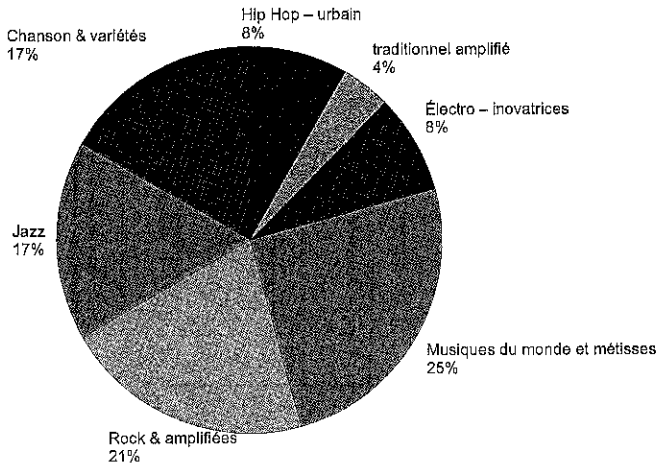

(Q 11b) : Si nécessaire - précisez, le ou les, style(s) particulier(s) dans le ou les type(s) choisi(s) :

« reggae - dub » Peyrolles.

« Country music » La Roque d'Anthéron.

(Q 11c) Proposez-vous déjà une ou plusieurs manifestations spécifiquement orientées vers un type particulier de musiques actuelles ? :

15 réponses positives.

(Q11 d) (s) type (s) ?

Musiques du monde et métisses	6
Rock & amplifiées	5
Chanson & variétés	4
Jazz	4
Électro – inovatrices	2
Hip Hop – urbain	2
traditionnel amplifié	1

(Q. 13.) Identifiez-vous des freins pour l'accueil de concerts sur votre commune ? :

17 réponses positives.

(Q13 a) : Lesquels ?

Réponses apportées : les freins identifiés :

« le manque de salles et concomitemment, le problème acoustique soulevé par les habitants lors de concerts en extérieur. » Aix en Provence.

« La proximité des habitations, qui peut amener un mécontentement de très nombreuses personnes en lien avec les nuisances sonores. » Aix en Provence.

« Pas de salle adéquates » // « Présence de riverains près de la salle de spectacle » Bouc Bel Air.

« salle non adaptée » // « locaux / technique » Fuveau.

« Taille de la salle Marcel Pagnol » La Roque d'Anthéron.

« Le manque de structures et de moyens humains, techniques et matériels. » Lambesc.

« Financement » Les Pennes Mirabeau.

« Méconnaissance des citoyens vis à vis de ces musiques et une certaine crainte de dérive en terme de fréquentation « Pertuis.

« Équipement et salle » Rognes.

« Pas de salle de Concert » Saint-Cannat.

« Peu de structuration locale sur le secteur jeunesse » Simiane Collongue.

« Peu de connaissance des formations dans la région » Trets.

« Nuisance sonore pour le voisinage / peur du public jeune » Vennelles.

« Manque de lieux, manque de matériel, jauge pas toujours adaptée » Vitrolles.

(Q 14) : Dans la politique culturelle municipale, les musiques actuelles représentent un enjeu :

Réponses proposées : Négligeable // Parmi d'autres // à développer // important // prioritaire.

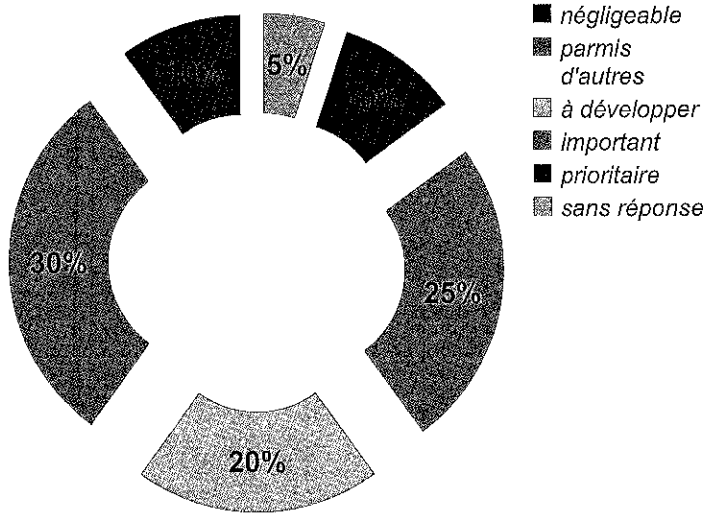

55 % des réponses en font un enjeu à considérer avec attention.
(à développer/important/prioritaire).

(Q 15) Connaissez-vous le tissu des acteurs musiques actuelles de votre commune ?

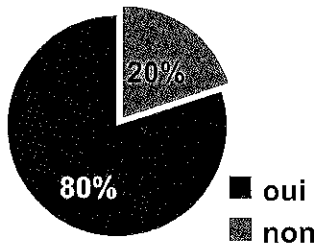

(Q15 a) Si oui - pensez-vous le connaître :

Réponses proposées : Pas assez // un peu // asssez bien // bien // très précisément // Non.

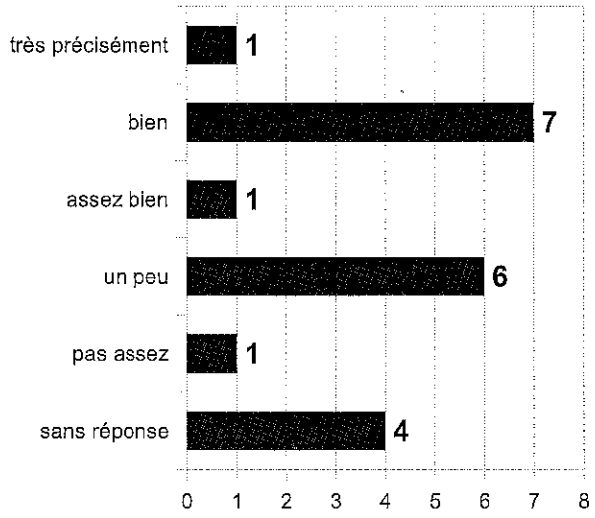

(Q 16) : Êtes-vous personnellement en demande de plus d'information sur les musiques actuelles ? :

Réponses proposées : Organisation du secteur // Montage de projet // Cadre légal et de l'emploi // cadre réglementaire // Partenariat financiers // Toutes infos.

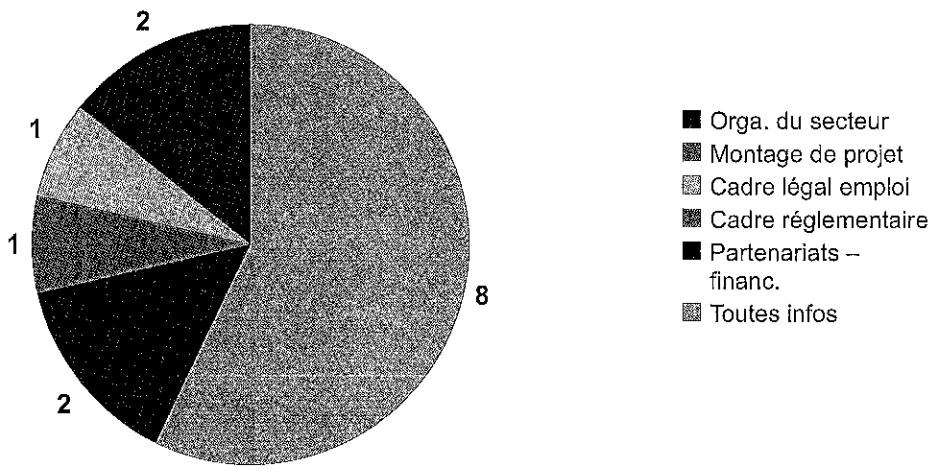

4.3 Perception des musiques actuelles dans la politique communautaire

(Q 17) Connaissez-vous les programmes musiques actuelles menés par la CPA sur le territoire intercommunal ? :

Toutes les réponses sont affirmatives.

a) Si oui – Le ou lesquels ?

Tournées communautaires	20
Tour en Pays d'Aix	18
Class'Eurock	17
Zik Zac festival	15
Festival Chanson Fr.	17

(Q 18) Votre commune a t'elle déjà accueillie certaines manifestations musiques actuelles communautaires

A l'exception du Puy Sainte Réparade toutes les communes ayant répondu ont accueilli une opération musiques actuelles communautaire.

(Q18 a) Si oui – Le ou lesquels ?

Tournées communautaires : 14 villes sur 16
Tour en Pays d'Aix : 7
Class-Eurock : 4
Zik Zac Festival : 3
Festival de la Chanson française : 3

(Q 19.) Souhaiteriez-vous accueillir certaines des manifestations communautaires existantes ?

13 villes sur 16 répondent par l'affirmative.

(Q 20) Si oui – La ou lesquelles ?

	Tournée communautaire	Tour en Pays d'Aix	Class'Eurock	Fest. chanson française	Zik Zac festival
Aix en Provence					
Bouc Bel Air	X	X			
Fuveau	X				
La Roque d'Anthéron	X	X	X	X	X
Lambesc		X	X	X	X
Le Puy Ste. Reparade	X				
Les Pennes Mirabeau	X	X			
Pertuis	X		X	X	
Peyrolles	X	X	X	X	X
Rognes	X		X	X	X
Saint-Cannat	X	X	X	X	
Simiane Collongue					
Trets					
Vennelles	X	X	X	X	
Ventabren	X	X	X	X	X
Vitrolles	X	X	X		X

4.4 Information et accessibilité aux manifestations CPA.

(Q 21) Sur votre commune, on peut trouver les programmes culturels de la CPA :

Réponses proposées : jamais – rarement – souvent – toujours

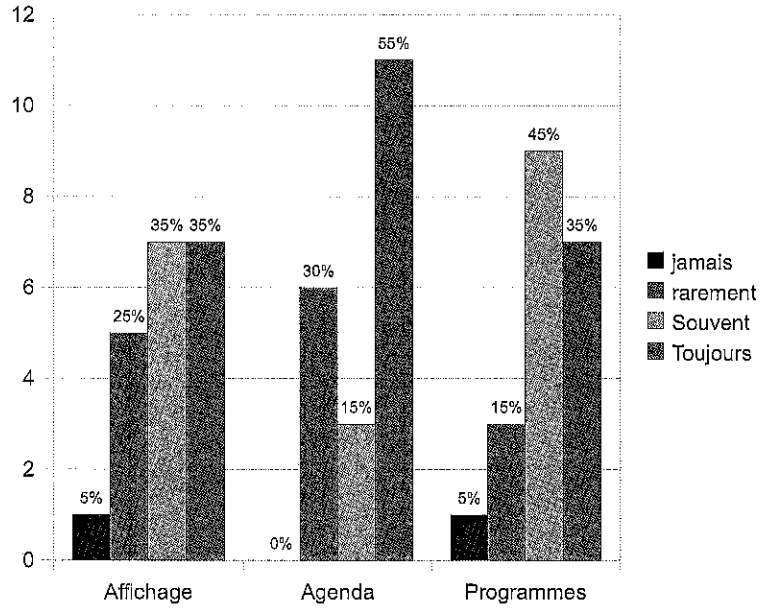

Résultats contrastés pour l'ensemble des supports. Le réseau de distribution pour l'ensemble des supports physique apparaît comme irrégulièrement couvert. La meilleure couverture est accordée à l'agenda culturel papier du Pays d'Aix.

(Q 22) Connaissez-vous le site web de la Communauté du Pays d'Aix ?

18 réponses positives sur 20.

(Q22 a) Si oui - vous utilisez le site de la CPA pour accéder aux informations culturelles :

Réponses proposées : jamais // épisodiquement // régulièrement // toujours // sans avis

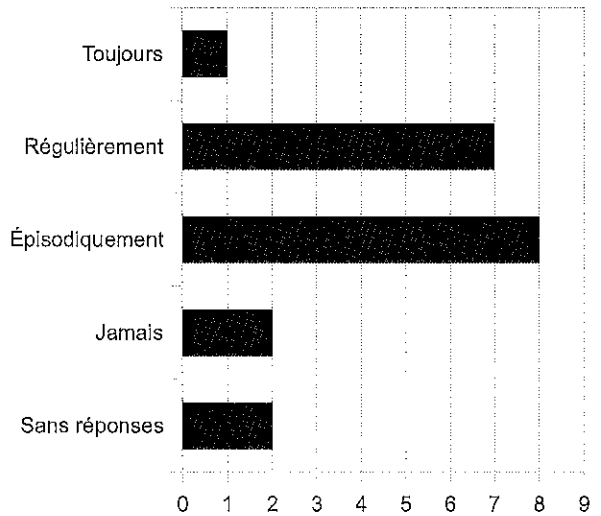

Malgré sa notoriété le site web institutionnel n'est pas un outil de travail, ni de référence pour les élus et techniciens culture de la CPA.

(Q 23) Votre ville dispose d'un site web en propre ?

16 réponses positives : TOUTES les villes ont un site propre.

b) Dispose t'il d'une rubrique particulière type "sorties culturelles" ?

Les 16 villes qui ont répond disposent sur leur site une rubrique sortie culturelle.
Qui reste cependant d'inégale accessibilité et dynamique en ce qui concerne les contenus eux-mêmes.

(Q 24) Votre commune abrite t'elle un ou plusieurs espaces publics d'information culturelle ?

Toutes les villes déclarent disposer d'un lieu public au moins de ce type.

(Q 25) Vous trouvez que l'information actuellement fournie à vos concitoyens sur les activités musiques actuelles qui ont lieu dans la CPA est globalement :

Réponses proposées : Insuffisante // Satisfaisante // très efficace // Sans avis.

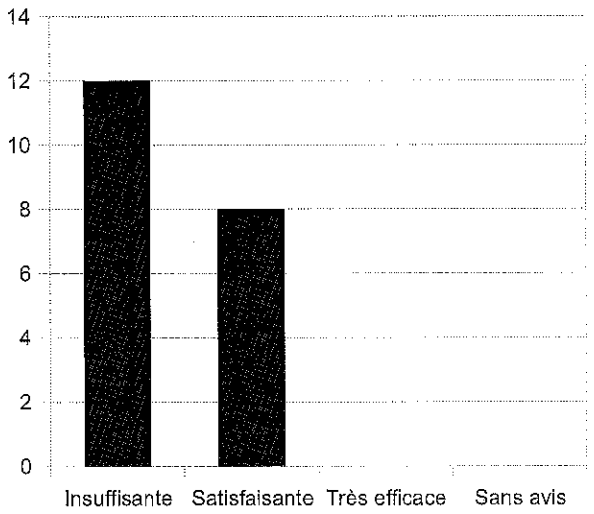

(Q 26) : Avez-vous le sentiment que votre population peut – globalement – avoir accès aisément, aux manifestations musiques actuelles qui ont lieu sur le Pays d'Aix ?

Réponses proposées : Difficile // satisfaisante // sans avis.

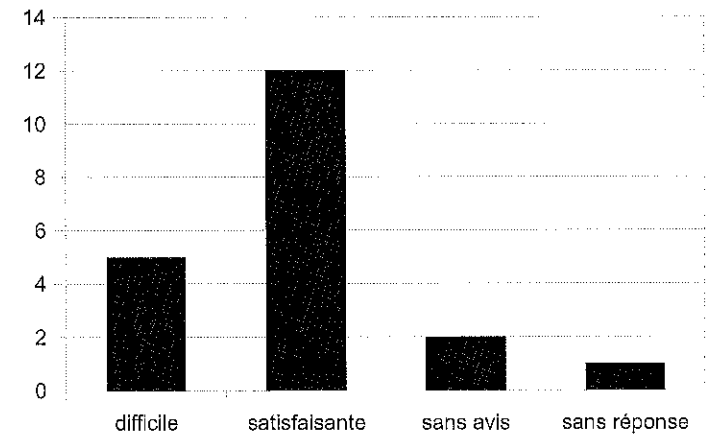

27. Listez éventuellement les moyens qui vous paraitraient les plus en mesure d'améliorer l'accès à ces manifestations :

« Il m'est difficile de répondre à la question précédente car si l'accès de la population est aisée sur Aix en Provence tant sur le plan de l'information que sur les efforts que nous déployons au niveau des transports, il est évident que le problème d'un lieu de diffusion adapté entrave cet accès. » Aix en Provence.

« Problème de transport le soir. » Fuveau

« Communication adaptée, transports. » Les Pennes Mirabeau

« Plus d'information - Faciliter les transports en commun - Délocaliser sur les communes CPA ». Pertuis.

« Une radio locale / Une pré-information sous la forme de rencontres entre acteurs de l'événement et public. » Peyrolles.

« Navettes – transports. » Rognes.

« Connaître des concerts qui intéresserait les jeunes (collège et espace jeune) et les y amener en bus par exemple, peu d'information circule à l'école de musique (pas de contact avec les professeurs)... » Trets.

« Navettes dédiées aux concerts et manifestations communautaires. Billetterie préférentielle sur les Communes. » Ventabren

« Communication spécifique sur le type de public visé. Moyens de transports vers ces manifestations. Politique tarifaire. » Vitrolles.

Frein numéro : les transports collectifs. Problématique épineuse à traiter au vu la complexité et l'étendue du territoire.

En numéro 2 le défaut d'une communication spécifique. Ceci semble faire écho aux réponses apportées aux questions 21 à 26, et fait apparaître la nécessité d'une réponse spécifique et adaptée au niveau du territoire intercommunal.

4.5 Les musiques actuelles dans la politique communautaire

(Q 28) : Trouvez-vous légitime que la CPA prenne en compte les musiques actuelles dans sa politique d'action culturelle ?

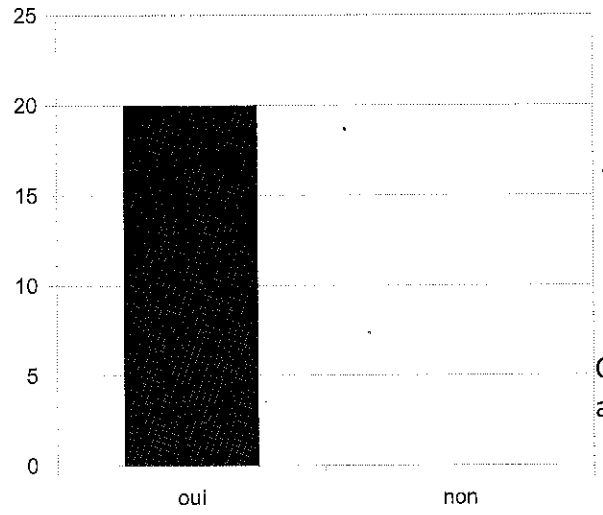

Oui = 100 % - mais pour avoir une réponse plus juste il faudrait pouvoir disposer de l'avis des 34 communes.

Ces réponses marquent l'avis de 16 communes représentant environ 84% de la population du Pays d'Aix.

Ceci légitime tout de même la démarche actuellement menée.

(Q 29) : La CPA étudie actuellement les modalités permettant d'engager une politique musiques actuelles plus coordonnée sur l'ensemble du territoire. Trouvez-vous cet objectif :

Réponses proposées : Superflu // nécessaire // Important // essentiel // sans avis.

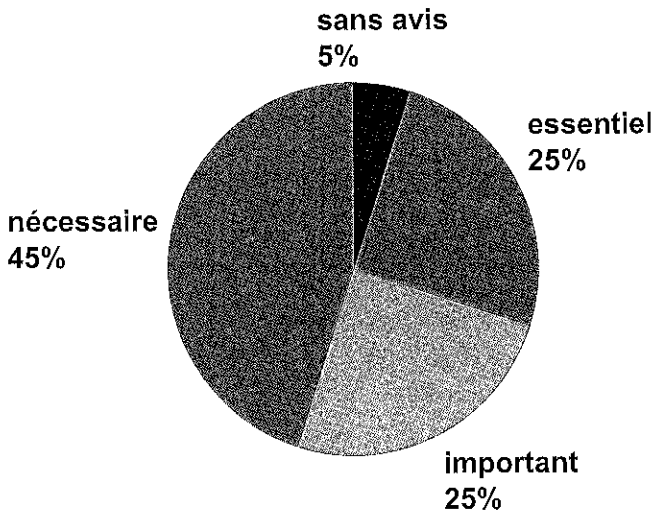

(Q 30) : Comment qualifieriez-vous la prise en compte des musiques actuelles au sein de la politique culturelle actuelle de la CPA ? :

Réponses proposées : très insuffisante // insuffisante // correcte // trop prise en compte // sans avis.

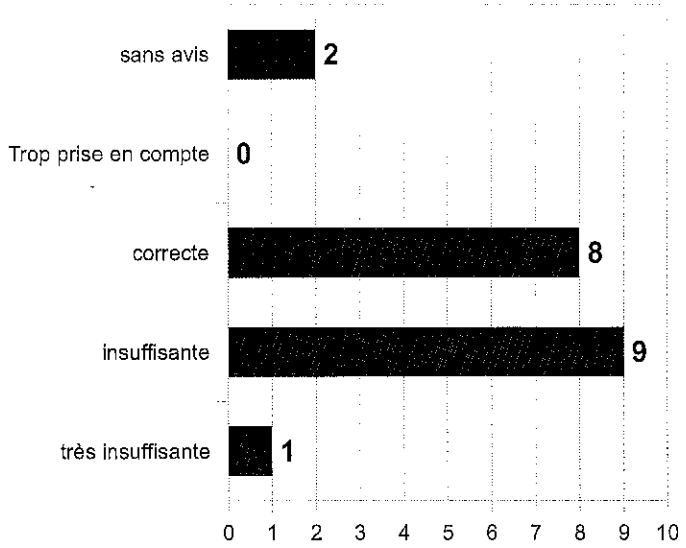

(Q 31) Jugez-vous légitime de projeter les musiques actuelles comme un des enjeux de qualité de vie et d'attractivité pour le Pays d'Aix ?

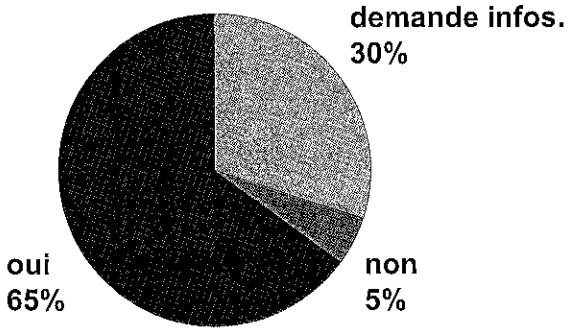

(Q 32) : Quels sont à vos yeux les enjeux territoriaux sur lesquels les musiques actuelles peuvent avoir un impact positif ? (classez de 1 à 9) :

(classez de 1 à 9 – parmi les options possibles – utilisez 0 si l'option est hors sujet pour vous)
Réponses proposées : identité du Pays d'Aix // attractivité interne & qualité de vie // attractivité externe & image du territoire // rayonnement artistique et culturel du Pays d'Aix // lien social // lien intergénérationnel // dynamisme et créativité territoriale // formation citoyenne - particulièrement pour les jeunes // épanouissement personnel et individuation.

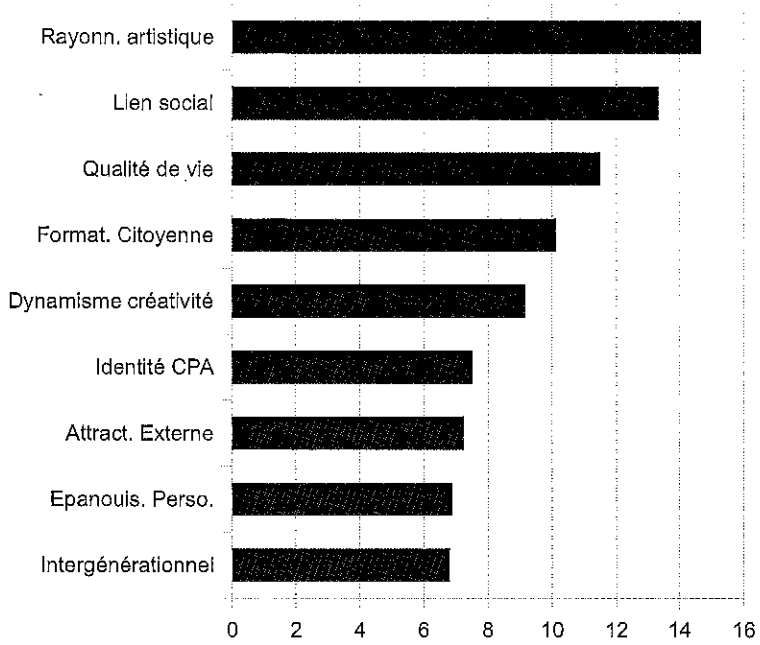

1/ rayonnement artistique
2/ Lien social
3/ Qualité de vie
4/ Formation du citoyen.

(Q 33) : <u>Thématiques de développement</u> sur lesquelles la CPA devrait prioritairement intervenir :

Réponses proposées : équipements : scènes & diffusion // soutien aux opérateurs : offre de concerts tournées, résidences // pratiques amateurs & enseignement musical // accompagnement & développement des artistes locaux // évènementiels attractifs et festivals.

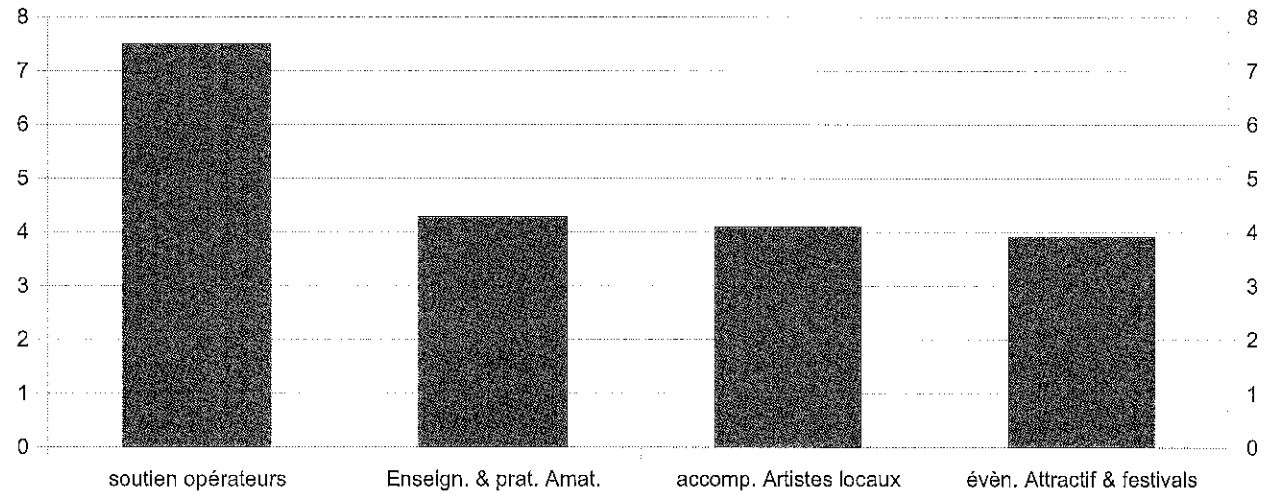

Pour les communes le premier axe de soutien structurant de la CPA devrait être l'aide aux opérateurs locaux, suivi de l'aide aux pratiques amateurs et aux structures d'enseignement.

4.5.1 (Q 34) Quels <u>outils structurants</u> vaudrait-il mieux privilégier ? :

(classer de 1 à 4 et 0 si sans avis...)

Réponses proposées : festivals et événementiels locaux // grand festival // équipement "amiral" - salle ressource // tissu de scènes décentralisées // locaux de répétition et d'enseignement // réseaux et ressources mutualisées pour opérateurs et artistes // bureaux et espaces d'accueil pour associations // outils et réseau d'information du public.

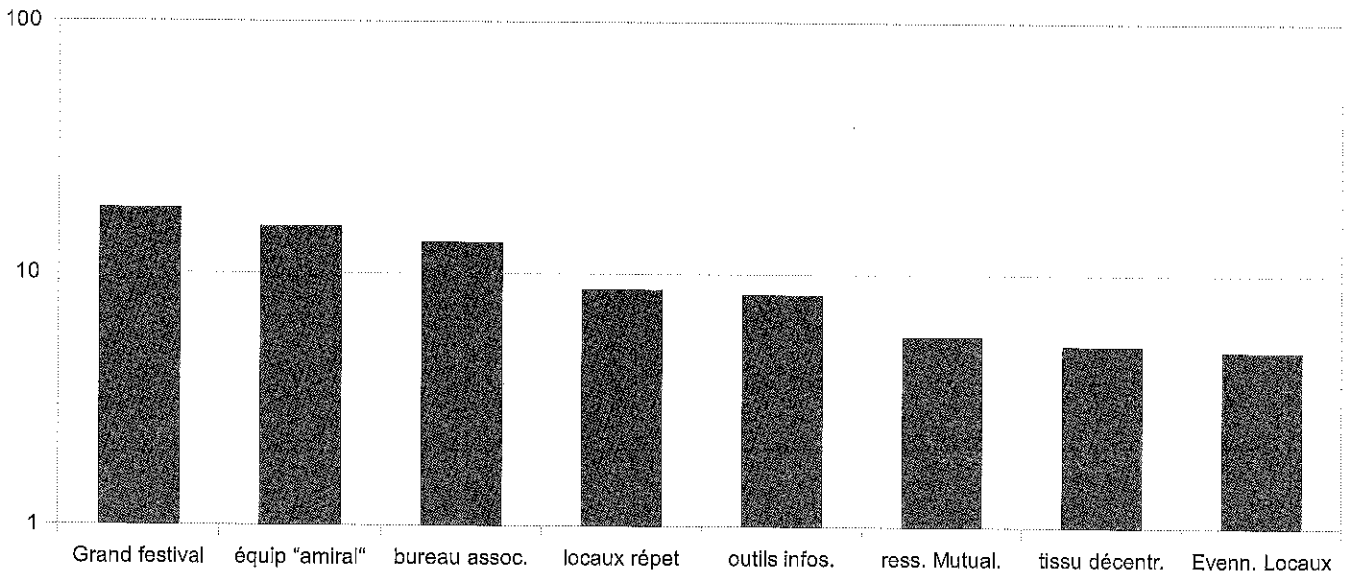

(Q 35) Autres commentaires :

« Souhaitons que cette étude pertinente soit vite terminée pour, ensemble, pouvoir rapidement mener à bien les objectifs partagés. » Aix-en-Provence.

« Belle initiative ! Tenez nous au courant de l'évolution... » La Roque d'Anthéron.

« Les musiques actuelles constituent un domaine important du développement en matière culturelle et sociale de la ville des Pennes Mirabeau depuis déjà de nombreuses années. Cet enjeu doit pour nous être renforcé, ce à quoi nous nous attelons, en particulier avec notre salle du Jas Rod, faite pour cela. Une reconnaissance de ce lieu et des actions qui y sont réalisées dans une démarche communautaire serait une façon de nous permettre de poursuivre dans ce domaine efficacement pour notre population mais aussi pour celle de notre bassin de vie.

Les Pennes Mirabeau.

« Cette étude me paraît absolument indispensable. ». Venelles.

« La création au sein de la CPA d'un poste salarié dédié à ce secteur serait un premier pas. » Ventabren

2012_A211

OBJET : Politique culturelle - Approbation d'un pré-programme de construction d'une scène dédiée aux Musiques actuelles (SMAC) – Retrait de la déclaration d'intérêt communautaire de l'équipement « Théâtre de la Fonderie »

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	3
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
DAVENNE Chantal - GUINDE André - SKRIVAN Fleur

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASSINI

19 DEC. 2012